



## ALIGNEMENT DE MERISIERS PLANTÉS APRES ACQUISITIONS FONCIÈRES

**PRÉSENTATION DE L'AMÉNAGEMENT :** Suite à l'acquisition foncière d'une bande de terre agricole de 3 mètres de part et d'autre de la chaussée, l'aménagement est une plantation de 232 merisiers situés à 4 mètres de la chaussée au-delà du fossé. La berme et le fossé sont engazonnés. Un pieu en bois est planté à 50 centimètres de la limite foncière pour matérialiser l'emprise de la route.

**ENTRETIEN ET GESTION :** Des entreprises privées sont sollicitées pour la plantation, l'élagage et la taille des arbres. Pour les merisiers, des tailles fréquentes sont nécessaires, environ une fois tous les ans, pour éliminer les départs de branches sur le tronc et à la base. La gestion des bas-côtés est réalisée par les services du Conseil Général de Seine-et-Marne.

**LOCALISATION :** Communes de Champeaux et de Blandy-les-Tours

**MAÎTRISE D'OUVRAGE :** Conseil Général de Seine-et-Marne

**LINÉAIRE :** 1 700 mètres

**MONTANT DES TRAVAUX :** 55 000 euros TTC

**RÉALISATION DES TRAVAUX :** 1988

